



Sur les rails de la Généalogie

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

n°43

SOMMAIRE

Page 1

- * Gros plan sur
- * Sommaire
- * Edito

Page 2

- * Vie de la section de Dijon
- * « Petite épître au roi » de Clément Marot

Page 3

- * « Anus horribilis » à la cour d'Angleterre. Quand la science fait trembler la monarchie !

Page 4

- * Lire, Visiter, Jouer

Dossier

- * **Pages 5, 6, 7 et 8 :** condensé de la conférence de Jean-Louis Ponnay : « 7 novembre 1918, la réception des plénipotentiaires allemands », le 15 novembre 2014, au Forum UAICF généalogie de Dijon

GROS PLAN SUR : LA LOI VEIL SUR L'IVG A 40 ANS

Pénalisé pendant des millénaires dans de nombreuses sociétés, l'avortement ou Interruption Volontaire de Grossesse a fait l'objet de débats philosophiques multiples. L'IVG a suscité l'opposition ou la compassion pour circonstances exceptionnelles dans les différentes religions, à cause du statut de l'embryon. En droit français, seul l'enfant né a le statut juridique d'une personne. Revendiqué pour la « libre disposition de son corps » par les féministes avec Françoise Giroud, secrétaire d'État à la condition féminine ; Simone Veil, ministre de la santé publique, présente cette loi comme une nécessité de santé publique, pour lutter contre les avortements clandestins, la mortalité féminine qui en découlait et l'inflation des voyages dans les pays européens, qui l'avaient légalisé, pour celles qui devaient s'y résoudre. Soutenue par le Dr Henry Berger, rapporteur, pour qui le texte, qui portait sur la légalisation de l'IVG et la dépénalisation de l'avortement sous conditions, témoigne de 4 soucis :

humaniser, permettre, limiter et contrôler. Simone Veil subit des débats houleux, voire injurieux et sera l'objet d'insultes violentes et de menaces de mort. Dans son discours prononcé il y a 40 ans devant l'Assemblée Nationale, Simone Veil déclara : « Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - Je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes [9 femmes, 481 hommes députés]: aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. ». Grâce au vote de la totalité des députés des partis de gauche et du centre (179 oui, 1 abstention sur 180) et malgré l'opposition de nombreux députés de la droite (97 oui sur 295 voix) , la loi fut adoptée après discussion en décembre 1974 et promulguée le 17 janvier 1975, pour 5 ans puis reconduite sans limite de temps. Cette loi a complété la loi Neuwirth, votée en 1967 qui légalisa la contraception en 1972 ! P. Perrot

EDITO

En novembre, le 7^o Forum de généalogie UAICF à Dijon nous a permis d'échanger avec nos collègues généalogistes cheminots. Cette rencontre a été très appréciée de tous. Vous pourrez retrouver, en dossier, le condensé de la conférence de notre collègue Jean-Louis sur la réception des plénipotentiaires allemands pour la signature de l'armistice. Écouter le poète Clément Marot à la cour de François 1^{er} et lire les aventures généalogiques des rois d'Angleterre. Sans omettre de porter témoignage du vote, il y a 40 ans, de la Loi Veil sur « la légalisation de l'IVG et la dépénalisation de l'avortement ». Droit à l'avortement remis en cause dans plusieurs pays (même européens) et pénalisé dans d'autres, où l'on assiste à l'augmentation de la mortalité féminine liée aux avortements clandestins. Le combat pour l'humanité envers les femmes n'est pas clos ! P. Perrot

Vie de la section de Dijon :

Depuis deux ans nous avons concocté le 7^e Forum National de Généalogie, et comme du sable dans les mains, il est passé par Dijon... Les participants et la centaine de visiteurs nous ont vivement remercié pour : l'ambiance familiale, la qualité et la diversité des conférences, la disponibilité des animateurs des ateliers (Hérédité et photographique), l'exposition des travaux des différentes sections de généalogie et l'accueil des membres du SARDO. Nous sommes fiers d'avoir pu mener ce projet et avons bien sûr déjà noté les modifications et améliorations à apporter pour donner plus de lisibilité à l'information des visiteurs. L'overdose d'expositions sur la guerre de 1914-1918 et la communication par la presse locale ne nous ont pas aidés, heureusement nous avons eu un article conséquent dans La Vie du Rail et le CER a relayé l'information auprès des cheminots de Bourgogne Franche-Comté. Bénigne a présenté les

comptes et le budget est tenu. Nous pouvons désormais penser à d'autres projets. L'ensemble des membres de la section se sont mis au travail pour compléter notre base « cheminots en Côte d'Or ». Nous venons d'établir le planning du premier trimestre 2015 : réunions les lundis à 14 h au local, rue Léon Mauris. 19 janvier la galette des rois permettra de fêter les anniversaires de décembre et janvier. Daniel va développer le thème « les archives notariales » les 26 janvier et 23 mars. Une formation de base Hérédité est proposée, en ateliers de 4/5 personnes de 45mn/1h, par Hervé, le 9 février et le 9 mars. Une visite des AD en groupe restreint pour les nouveaux est prévue. Daniel doit contacter les AD de Besançon pour y effectuer une visite pour les personnes intéressées. *Nous souhaitons bon courage à Toulouse qui s'est déclaré organisateur du 8^e Forum lors de la CTN du 9 décembre dernier.*
P. Perrot

« *Petite épître au roi* » de Clément Marot, écrite en 1518 pour attirer l'attention du roi François 1^{er}, récent vainqueur, en 1515, de la bataille de Marignan (il y a 500 ans !). Son père, poète aimé de Louis XII puis de François 1^{er}, lui fit faire quelques études. Il devint page du seigneur de Villeroy et publia en 1515 ses premiers vers dans la tradition du *Roman de la Rose*. Amusé par cette épître pleine de calembours, le roi le recommande à sa sœur Marguerite d'Alençon, future reine de Navarre. Il devient poète officiel du roi de 1527 à 1534, consacrant des *pièces de circonstance* aux événements de l'existence de François 1^{er} et dédiant généreusement aux dames et aux grands des *Étrennes, Épitaphes, Cimetières et Complaintes*, pièces minuscules sans grande portée. Les *Épîtres*, inspirées par sa propre existence sont plus intéressantes. Il sera aussi éditeur des poésies de François Villon. Il n'échappera pas à la prison du *Châtelet*, ni à l'exil à Ferrare et Venise (1536) et Genève (1542-1543) pour adhésion aux idées réformistes de Calvin et l'écriture de l'Enfer (1526) publié en 1539 et réédité en 1542. En 1544, parution de *la grande édition de ses œuvres complètes* à Lyon, et de sa mort à Turin.

*En m'esbatant je fais rondeaulx en rithme,
Et en rithmant bien souvent je m'enrime ;
Brief, c'est pitié d'entre nous rithmaillieurs,
Car vous trouvez assez de rithme ailleurs,
Et quand vous plaist, mieulx que moy rithmassez.
Des biens avez et de la rithme assez :
Mais moy, à tout ma rithme et ma rithmaille,
Je ne soutiens, dont je suis marry, maille.
Or ce me dit, un jour, quelque rithmart :
« Viens ça, Marot, treuves-tu en rithme art
Qui serve aux gens, toy qui a rithmassé ?
—Ouy vraiment, respond-je, Henry Macé ;
Car vois-tu bien, la personne rithmante
Qui au jardin de son sens la rithme ente,
Si elle n'a des biens en rithmoyant,
Elle prendra plaisir en rithme oyant ;
Et m'est advis que, si je ne rithmoys,
Mon povre corps ne seroit nourry moys,
Ne demy jour : car la moindre rithmette
C'est le plaisir où fault que mon ris mette ».
Si vous supply qu'à ce jeune rithmeur
Facies avoir un jour par sa rithme heur,
Affin qu'on en die, en prose ou en rithmant :
« Ce rithmaillieur qui s'alloit enriment,
Tant rithmassa, rithma et rithmonna,
Qu'il a congneu quel bien par rithme on a . »*

rithme = rime (th ne se prononce pas)
m'enrime = m'enrhume (le poète est pauvre et sans feu)
d'entre nous = de nous autres : car François 1^{er} était lui-même poète
à tout = avec
marry = fâché
maille = menue monnaie (je ne gagne pas un sou)
or ce = ceci
treuves-tu = trouves-tu
Henry Macé = personnage mal connu (ou imaginaire ?)
ente = greffe (image allégorique)
oyant = entendant (du verbe ouïr)
moys = moi (la diphtongue oy se prononçait ouè)
mon ris mette = que je mette mon rire
si vous supply = aussi je vous supplie
heur = bonheur
rithmonna = mot créé par Marot pour la rime
congneu = connu

[Dans cette épître, Marot se révèle dans l'art de *quémander avec grâce*, évoquant sa pauvreté avec bonne humeur et flattant le roi dans son faible pour la poésie.]

Sources : Lagarde et Michard XVI^e siècle



« ANUS HORRIBILIS » À LA COUR D'ANGLETERRE QUAND LA SCIENCE FAIT TREMBLER LA MONARCHIE !

Les ossements de Richard III, († août 1485), découverts sous un parking de Leicester en 2012, n'en finissent pas de nous surprendre. Leur ADN nous a livré de bien étranges « secrets de famille ». Les scientifiques ont pu déterminer son apparence, sa couleur de cheveux (blond aux yeux bleus) ; et même l'appétence alimentaire de sa majesté pour le cygne !

La plus grosse surprise est la révélation que les descendants de Richard III (ligne Plantagenêt puis Tudor) ne possèdent pas les chromosomes Y de son arrière arrière grand-père Edward III correspondants à ceux extraits des ossements de Richard III. Alors que l'ADN mitochondrial, transmis par les femmes, forme une chaîne ininterrompue depuis la sœur de Richard III jusqu'à deux des descendants de la famille encore en vie. Pour découvrir où se situe la rupture dans la chaîne génétique, il faudrait exhumer un nombre très important de corps pour les analyser.

Les chercheurs disent qu'il y a eu un « faux évènement paternel » : quelqu'une dans la lignée a choisi pour son enfant un père qui n'était pas son époux, bonjour le « sang bleu » ! Cette découverte remet donc en cause la filiation de la monarchie britannique [et peut-être même européenne, si on considère les alliances multiples qui se sont clôturées par un mariage au cours des siècles, on dit que Victoria est la grand-mère des monarques européens ce qui est vrai, mais cela fait très longtemps que les monarques français, anglais, espagnols, prussiens, polonais, russes, portugais, hollandais marient leurs enfants entre-eux pour créer des alliances]. La coutume galloise, notamment, permettait à un homme (et seulement aux hommes) de reconnaître comme héritier légitime n'importe quel enfant né hors d'un mariage béni par l'église. Ces principes étaient partagés par une partie de la noblesse anglo-normande. Ainsi Guillaume le Conquérant est un enfant illégitime qui a hérité du duc de Normandie qui en a reconnu la paternité. Les Plantagenêt sont par ailleurs connus pour avoir produit quantité d'enfants illégitimes à chaque génération. Ces personnages ont eu pour la plupart des histoires matrimoniales et amoureuses compliquées et leurs généalogies sont déduites de la consultation de documents officiels anciens. La filiation n'était pas considérée à cette époque comme elle le sera au XIX^e siècle.

La monarchie repose sur la notion de noblesse qui se base sur la filiation, patriarcale dans la plupart des cas. La généalogie est l'ossature de ce concept. Peut-être serait-il plus habile de légitimer par les femmes ? Il est en effet plus difficile de dissimuler l'identité d'une mère que d'un père. Mais même les monarchies qui admettent le droit de régner aux femmes donnent la primauté de la filiation aux mâles. Tous ces siècles d'Histoire, revendiqués fièrement à coup d'arbres généalogiques par les familles nobles, sont bousculés par ces révélations qui fragilisent les monarchies héréditaires dans les pays où elles existent. Mais l'Histoire se remettra, après plusieurs siècles, de savoir qu'un roi descend d'un ménestrel ou d'un écuyer. Et cela ne changera pas les évènements qui se sont produits depuis. Flegme britannique, cette suspicion de « bâtardise » et « d'enfant illégitime » ne semble pas perturber outre mesure la reine Elisabeth II d'Angleterre.

Pour nous, simples « manants », ce qui est rassurant, c'est que ce qui a été admis par des générations ne va pas se formaliser des aléas de ces quelques naissances illégitimes ; Et cela desine une notion moderne de la famille où la famille légale a autant d'importance que la famille biologique. Cette démonstration que les rois (et les nobles) ne sont que des humains comme les autres... sera peut-être un élément probant pour certains de remettre en cause un système politique basé sur la naissance .

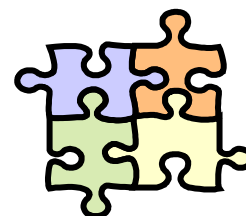
Patricia Perrot

Sources :

France Inter ; magazine scientifique Nature ; <http://www.telegraph.co.uk/news> ; <http://www.libération.fr>



Lire, sortir, jouer!



LIRE, VISITER : *Les Archives Municipales de Dijon* ont mis en ligne leur base de données des dijonnais décédés pendant la Première Guerre Mondiale, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <http://1418.dijon.fr/> . Un livre d'or a été créé, calligraphié par une professionnelle et relié par un atelier de reliure dijonnais, pour honorer les 2877 soldats morts durant la Grande Guerre, il est consultable en salle de lecture. A. M. de Dijon, 91 rue de la Liberté, CS 73310, 21033 Dijon, archives-municipales@ville-dijon.fr. ***Les Archives Départementales de la Côte d'Or***, 8 rue Jeannin, 21000 Dijon, 03 80 63 66 98(secrétariat), 03 80 63 64 45 (salle de lecture), 03 80 63 64 98 (réservation de documents). Désormais consultables en ligne sur : archives@cg21.fr, les registres matricules des classes 1867 à 1921. ***Musée de la Vie Bourguignonne/ Musée d'Art Sacré/ Monastère des Bernardines***, 17 rue Sainte-Anne, 21000 Dijon, 03 80 48 80 90. « *Fêtes et traditions de fin d'année* », le dimanche 4 janvier à 15 et 16 h, visites guidées sur réservation : les multiples traditions de fin d'année en Bourgogne à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. « *Un homme, un objet, une histoire* », consacrée à Eugène Vintousky, soldat du 27^e RI décédé en décembre 1914, jusqu'en mars 2015. Puis d'autres expositions suivront, jusqu'en 2018, à partir de la collecte de documents effectuée par le Musée (photographies, manuscrits, objets, ...), sur l'histoire familiale, la vie au front ou à l'arrière, de soldats ou de civils, dijonnais ou bourguignons. « *ADN* », ***Bernadette Genée et Alain Le Borgne, Filigranes éditions*** : une plongée au cœur des archives départementales du Nord (ADN). Ce projet, mené pendant trois ans, par une dizaine de personnes, archivistes et conservateurs, montre que tout se croise et s'échange dans les archives : traces de vie singulières que l'on retrouve inscrites sur le papier des documents et objets divers. Cet « ADN » tente de représenter l'identité de ce territoire partagé entre Nord et Flandres. « *Une vie* », ***Simone Veil***, Stock, 2007 : son autobiographie. « *Les hommes aussi s'en souviennent* », ***Simone Veil et Annick Cojean***, Stock, 2004, discours du 26 novembre 1974 suivi d'un entretien avec la journaliste Annick Cojean à l'occasion des 30 ans de la Loi Veil. « *Majesté ! 60 ans de règne !* », ***Bertrand Meyer-Stabley***, éditions Pygmalion, 2012, auteur de plusieurs biographies sur la famille royale britannique et participant du site « Noblesse et Royautés », cet arrière arrière petit-fils d'Elizabeth Sarah Stabley, dame d'honneur de la reine Victoria nous livre un ouvrage de poids sur les 60 ans de règne d'Elizabeth II. « *Les Tudors* », ***Liliane Crété***, Flammarion, 2010, le règne pendant plus d'un siècle de 1457 à 1603 d'une dynastie qui fit entrer l'Angleterre dans les temps modernes. « *Victoria, 1819-1901, la Dernière Reine* », ***Philippe Alexandre et Beatrix de l'Aulnoit***, Robert Laffont, 2000, le règne si long de la « grand-mère de l'Europe ».

JOUER: *Solutions du DIABOLIQUE « GENRE des MOTS », du numéro 42 :*

FÉMININ : *Acropole, Bogue, Calendes, Dextre, Échappatoire, Fortifs, Foudre, Haquenée, Nymphé, Parka, Quasimodo, Queux, Recrue, Simili, Solde, Teuf-Teuf, Urticaire, Vapes, Vêpres, Voile, Wilaya, Xanthie, Yèble, Zorille.*

MASCULIN : *Abysses, Bogue, Boots, Camée, Diptyque, Ectoplasme, Foudre, Harle, Nymphée, Paprika, Parka, Queux, Rajah, Simili, Solde, Tentacule, Teuf-Teuf, Upsilon, Vair, Voile, Wigwam, Xérès, Ylang-Ylang, Zygora.*

Les mots en rouge gras s'écrivent de la même manière au féminin et au masculin même s'ils n'ont pas le même sens. Les mots en bleu gras sont au féminin pluriel. Ceux en marron gras sont au masculin pluriel

Nous contacter à généalogie UAICF Dijon, 12 rue de l'Arquebuse 21000 DIJON « uaicfdijon@laposte.net » NOM Prénom..... actif <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> ayant droit
--

DOSSIER

Sur les rails de la Généalogie

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

n° 43

7 novembre 1918 : la réception des plénipotentiaires allemands

*Condensé de la conférence de Jean-Louis Ponnvoy
le 15 novembre 2014 au Forum de généalogie UAICF à Dijon*

Le **5 novembre 1918** à 6 heures du matin, Maurice HACOT, caporal affecté au centre radio-télégraphique de la tour Eiffel reçoit un message en morse émis de Spa en Belgique. Il s'agit de la **demande d'Armistice de l'état-major allemand** qu'il transmet à son chef, le colonel FERRIÉ. Le message parvient le 6 à 23 h 20 au Grand Quartier Général, à Senlis, et le maréchal FOCH est informé ainsi que les commandants en chef des armées alliées.

Pendant ce temps les 166^e et 33^e DI, qui appartiennent toutes deux à la 1^{re} armée française du général Marie Eugène DEBENEY progressent sur la route de Guise en direction de La Capelle, dans le département de l'Aisne, poussant devant eux les restes affaiblis de six divisions allemandes. Le 6 novembre à l'aube, la 166^e division commandée par le général de brigade Paul Charles CABAUD est à Buironfosse, important bourg de sabotiers, où l'on fabriquait avant la guerre 150 000 paires de sabots par an. Son chef est informé par le général DEBENEY et transmet la nouvelle à ses régiments, les 171^e et 294^e RI. Le caporal cycliste Francis ABONNAT est aussitôt chargé de la mission d'informer les avant-postes. Le 171^e RI commandé par le lieutenant colonel MARQUET se trouve à ce moment en avant de la commune de La Capelle. L'un des bataillons, le 1^{er} est situé au hameau d'Haudroy qui dépend de la commune de La Flamengrie, dans l'Aisne. Il est commandé par intérim depuis le 5 octobre par le capitaine Marius LHUILLIER, qui porte encore la tenue des chasseurs dont il fait partie. Le caporal ABONNAT enfourche sa bicyclette pour remettre en main propre un message secret au capitaine. Il le trouve à 1500 mètres de Buironfosse, où se situe le PC du 1^{er} bataillon.

Les termes du message sont les suivants :
« Nous sommes informés que des parlementaires allemands doivent se présenter devant nos lignes vers 6 h 00. Prendre tout dispositif pour cesser toute opération pouvant gêner leur passage. Garder le secret le plus absolu ».

C'est ainsi que le capitaine LHUILLIER apprend qu'il est chargé de la mission importante de recevoir les plénipotentiaires allemands. Il envoie aussitôt au commandant de sa 3^e compagnie qui est arrivée aux abords de La Capelle l'ordre : *de ne pas tirer dès qu'une automobile boche parlementaire se présentera sur la route, munie du drapeau blanc, et que les officiers garderont le secret jusqu'au bout*



Capitaine Marius LHUILLIER

Qui est ce fameux capitaine LHUILLIER ?

Marius LHUILLIER, bien que natif de Dijon, est originaire de l'Yonne. Le berceau de sa famille est à Neuilly et à Laduz près de Joigny. Son père Gustave Théophile (1857-1908) a d'abord exercé le métier de tous ses ancêtres, ouvriers agricoles depuis le XVII^e siècle. Puis, après son service militaire, il prend goût aux études. Il épouse le 8 février 1882, à Neuilly, Pauline Camille BREUIL-LARD qui lui donnera 5 enfants. Au prix de lourdes privations et grâce au pécule de son épouse, il poursuit seul un cursus universitaire : baccalauréat de sciences à Joigny, licences de maths et de sciences à Dijon, agrégation. Il deviendra professeur et exercera dans divers lycées de France. C'est pendant les études de son père à Dijon que naîtra au domicile conjugal, rue des Génois, Marius Pierre Jean Timoléon, le 30 avril 1887, à 3 h 00 de l'après-midi. Marius bénéficie d'abord des cours de son père, pour lequel il a une grande admiration. Il entre à Saint-Cyr en 1908, il est nommé en 1911 au 19^e bataillon de chasseurs, où il va conquérir ses grades et effectuer toute la guerre. Devenu capitaine il se trouve donc à la tête de son bataillon en ce 7 novembre.

Le 7 novembre 1918

Ce jour là il fait un bien triste temps d'automne. La nuit tombe, pluvieuse et froide dans ce petit coin de Thiérache. Le silence est impressionnant, parfois coupé par le bruit sourd du canon. La guerre semble ne jamais vouloir finir. On passe le temps comme on peut, mais les hommes sont fébriles car on sent qu'il va se passer quelque chose. Le capitaine qui est dans le secret depuis le matin n'en dit mot à ses hommes. Dehors les sentinelles veillent. Les parlementaires allemands qui sont chargés de venir demander l'armistice au maréchal FOCH sont partis de Spa en Belgique vers midi. La délégation est composée du député Mathias ERZBERGER qui en est le chef, du général major Detlef VON WINTERFELDT représentant l'armée allemande, du comte Alfred VON OBERNDORFF, ministre plénipotentiaire, du capitaine de vaisseau Ernst VANSELOW, représentant la Marine, du capitaine GEIGER, du grand État-major, et du capitaine de cavalerie Paul VON HELLDORF, qui sert d'interprète. L'itinéraire prévu emprunte la route Fourmies-La Capelle pour traverser le front dans son secteur et c'est donc le capitaine LHUILLIER qui a la lourde responsabilité mais aussi l'honneur de les accueillir. Le cortège doit se présenter aux environs de 17 h 00 mais rien ne se passe ce qui accroît la tension. Soudain une sonnerie se fait entendre. Il est 20 h 10. La sentinelle, le caporal SANDOZ vient rendre compte au poste de commandement qu'il a aperçu les phares d'une automobile sur la route de Rocquigny. Le capitaine met son casque et boucle son ceinturon. Accompagné du maréchal des logis MAISTRE, officier de liaison, il s'avance sur la route. Une lumière paraît à l'horizon. Un convoi automobile composé de trois voitures se rapproche. Debout sur le capot de la première un porte-fanion brandit un drapeau blanc et un autre le sous-officier Arthur ZOBROWSKI, installé sur le marchepied sonne de la trompette. Le Lieutenant Édouard HENGY, commandant la 3^e compagnie du 171^e R.I., muni d'une lampe de poche fait signe de stopper. Auprès de lui, le capitaine Marius LHUILLIER lève puis abaisse le bras. Les voitures s'arrêtent. De celle de tête descend un officier qui demande le commandant des avant-postes. De la deuxième voiture descend le général major VON WINTERFELDT, que le capitaine a reconnu. Né en 1867, ancien attaché militaire à Paris, le général parle couramment le français et a même été décoré de la Légion d'honneur dont il porte même depuis peu le grade de commandeur. C'est un officier de belle allure, d'aspect sévère, aux yeux sombres et froids, cheveux et moustache grisonnants Il porte un large manteau gris, à col de fourrure et ceinturon de cuir qui lui allonge la taille. Le chef de bataillon se présente : « Capitaine LHUILLIER ». Le général s'excuse du retard causé par le mauvais état des routes et un incident matériel, une des voitures ayant loupé un virage et filé droit dans un mur. Il veut présenter les membres de sa mission. Le capitaine lui répond sèchement : « Général, je n'ai pas qualité pour

vous recevoir. Veuillez remonter en voiture et me suivre ». Le capitaine LHUILLIER prend place dans la première voiture et appelle le caporal clairon Pierre SELLIER à qui il donne l'ordre de sonner le cessez-le-feu.



Qui est Pierre SELLIER ?

Pierre François SELLIER voit le jour, le 8 novembre 1892, à Beaucourt, commune du territoire de Belfort. Il grandit dans un milieu modeste, son père François est ouvrier chez Japy, et sa mère Marie est ménagère. Cette dernière disparaît alors que Pierre SELLIER n'est âgé que de 7 ans. Quelque peu délaissé, il n'est pas un élève très assidu. Lorsqu'il quitte l'école, il est presque analphabète. A 12 ans, il fait son entrée dans le monde du travail, aux usines Japy puis à celles de Peugeot à Sochaux. En octobre 1913, il est appelé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire au sein du 171^e R.I., à Belfort. Preuve que, même s'il n'a pas brillé dans les études, il est intelligent, il sait très bien jouer du clairon. Remarqué par ses supérieurs, il est intégré à la musique du régiment. Quelques mois après son incorporation, la Grande Guerre éclate. Au cours de celle-ci, le caporal Pierre SELLIER fait preuve d'un grand courage et obtient plusieurs citations accompagnées de décorations. Il se trouve donc ce 7 novembre sous les ordres du capitaine LHUILLIER.

Le 7 novembre 1918 (suite)

Le caporal SELLIER exécute immédiatement la sonnerie commandée par son capitaine et prend la place du trompette allemand sur le marchepied de la première voiture. Dès la mise en route du convoi et pendant les deux kilomètres du parcours, il sonne le garde-à-vous et les refrains des unités d'infanterie de la 166^e D.I. c'est-à-dire du 171^e R.I. et des 19^e et 26^e Bataillons de chasseurs, puis sa mission prend fin. Ces sonneries sont répercutées par les autres clairons du secteur de la 166^e D.I. Il a été convenu avec la mission parlementaire officielle ennemie que la suspension d'armes notifiée n'était valable que jusqu'à minuit. A partir de minuit les deux adversaires reprennent leur liberté d'action complète. Ce premier cessez-le-feu est donc limité dans le temps et ne concerne en fait que le secteur de la 166^e division. Entre temps le commandant Auguste DUCORNEZ, commandant le 19^e B.C.P. situé à 1 200 mètres à l'arrière, a été prévenu. Les voitures arrivent à son P.C. La Capelle délivrée, est décorée de drapeaux français; les portes et fenêtres s'ouvrent ; tout le monde, civils et militaires, regarde passer le convoi, salué d'incessants « Vive la France ». Le commandant DUCORNEZ conduit le général VON WINTERFEDT à la villa Pâques qui est située à La Capelle, sur la route d'Hirson où il est attendu avec son escorte par le commandant François de BOURBON-BUSSET, chef du 2^e Bureau de la 1^{re} armée. Le général allemand s'excuse à nouveau du retard. BOURBON-BUSSET fait entrer les sept plénipotentiaires suivis des trois allemands membres du personnel et les introduit dans le salon où se trouve un certain nombre d'officiers français. Après les présentations le commandant veut dissiper une équivoque : « Il est bien entendu que les opérations continuent ... » Assurément, répond WINTERFELDT, c'est une erreur d'interprétation ... » En effet on a cru un moment, dans les lignes allemandes, que la guerre était finie ! Un lieutenant allemand, VON JACOBI, s'était présenté aux avant-postes français de la part de son général qui s'étonnait que les Français n'aient pas observé la suspension des hostilités que lui-même avait ordonnée à ses troupes. Le commandant de BOURBON-BUSSET annonce aux Allemands que des voitures françaises vont les transporter jusqu'au Q.G. du général DEBENEY qui commande la 1^{re} armée. De là, ils seront conduits auprès du maréchal FOCH.

Dès leur départ, vers 22 heures, le commandant DUCORNEZ envoie l'ordre suivant : « *La*

mission parlementaire officielle ennemie a confirmé que la suspension d'armes notifiée n'était valable que jusqu'à minuit. En conséquence, à partir de minuit, les deux partis reprennent leur liberté d'action complète ». Ayant appris que des officiers et soldats se présentaient aux avant-postes dans le but de fraterniser, le P.C. de la 166^e D.I. avait diffusé la note suivante : « *Le passage des plénipotentiaires allemands n'occasionne nullement la cessation des hostilités. Toute troupe allemande qui se présente devant nos avant-postes doit être traitée comme auparavant. Si elle ne se rend pas prisonnière on doit tirer dessus. Aucune conversation ne doit être tolérée* ». Entre temps parvenait un radiogramme prolongeant la suspension d'armes jusqu'au 8 novembre à 6 heures. Le capitaine LHUILLIER informé par le commandant DUCORNEZ en avise la 3^e compagnie. Ce sont des autos françaises du quartier général de la 1^{re} armée qui transporteront les plénipotentiaires vers Rethondes par Guise et Homblières.

Le 11 novembre 1918 à 5 h 20 du matin l'armistice sera signé pour prendre effet 6 heures plus tard. En effet, le document de la Convention a été antidaté à 5 h 00 pour que l'armistice prenne effet à la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois.

Que sont devenus ensuite les protagonistes après la signature de l'armistice ? : Après le 11 novembre 1918, le **capitaine LHUILLIER** est affecté aux états-majors de l'Armée d'Orient puis suit les cours de l'école de guerre. Colonel en 1937, il exerce divers commandements. La débâcle de 1940 l'empêche de recevoir le grade de général pour lequel il avait été pressenti. Atteint par la limite d'âge, le colonel LHUILLIER consacre une partie de sa retraite à des séjours dans l'Yonne ; de la nuit du 7 novembre, militaire avant tout et animé d'un idéal chrétien, il a surtout retenu la dignité douloureuse de ses interlocuteurs : « *chacun s'incline devant le martyr et le courage de l'ennemi malheureux. Le vainqueur comprend l'état d'âme de l'adversaire vaincu par la fatalité* ». A Neuilly, il a toujours conservé un fragment du drapeau blanc (en fait une nappe damassée) que le médecin de la compagnie, Benjamin ARTHAUD, témoin de la scène, avait subrepticement découpé. Cette humble relique qui rappelle une scène brève mais d'une importance historique exceptionnelle est actuellement conservée par sa fille. Marius LHUILLIER décède le 28 février 1969, à Saint-Maur-des-Fossés et repose au cimetière de Neuilly, dans l'Yonne.

Le caporal Pierre SELLIER est démobilisé le 28 août 1919. Il travaille à nouveau aux établissements Japy puis à l'usine Peugeot, à Sochaux. Des propositions lui sont faites pour faire des tournées aux États-Unis avec son clairon mais il les refuse toutes et fait don de son instrument de musique au musée des Invalides. Un clairon neuf lui sera offert et il effectuera tous les ans les sonneries du 11 novembre dans les lieux où on le lui demande ainsi qu'à la "Pierre d'Haudroy", où un monument a été élevé en 1925 pour commémorer l'évènement. En 1939 il est à nouveau mobilisé puis entre dans la Résistance et finit la guerre au 3^e RTA, dans l'armée Rhin et Danube où il terminera la guerre avec le grade d'adjudant. Il meurt dans sa ville natale le 16 mai 1949 et repose au cimetière de Reppe au côté de son épouse.

Ci-contre, le caporal Pierre SELLIER, dans la cour des Invalides à l'occasion d'une commémoration du 11 novembre.



Sources : « L'année du 11 novembre (1918) » de R. G. Nobécourt. Divers sites Internet et l'état-civil.

*Présenté en conférence par Jean-Louis Ponnafoy avec les conseils de Daniel Barrand.
Texte présenté et mis en forme par Patricia Perrot*